

**République Française**  
**Département de la Somme**  
**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'ABBEVILLE**

Effectif légal du Conseil Municipal : 35	<b>2023.018</b>	<b><u>Conseil du 27/02/2023</u></b>
Nombre de Conseillers en exercice : 35	<b>CHOIX DU MODE DE GESTION DU FUTUR CREMATORIUM DE LA COMMUNE D'ABBEVILLE</b>	
Date de la convocation : 21/02/23		
Date de publication : 06/03/23		

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Pascal DEMARTHE, Maire, le 27 février 2023 à 18 heures 00, Salle Max Lejeune.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Pascal DEMARTHE, Lydie NOEL, Michelle DELAGE, Michel BLONDIN, Monique BOULART, Patrick DAIRAINÉ, Danielle VASSEUR, Florence PETIT, Hervé DENIS, Olivier MALLET, Patrick LEDET, Pierre LEMARCHAND, Laurent PRUVOT, Claude BOURET, Jacques MAGNIN, Christine CHEVALLIER, Françoise BEAURIN, Jean-Claude DESSENNE, Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL.

Etaient excusés et avaient donné procuration :

Fabrice BEAUGER à Hervé DENIS, Michel LEPAGE à Monique BOULART, Chantal MONFLIER à Patrick DAIRAINÉ, Rose-Noëlle RHUIN à Christine CHEVALLIER, Béatrice PHILIPPE à Michelle DELAGE, Francis HENIQUE à Angelo TONOLLI

Etaient excusés : Eric BALEDENT, Danièle DUPUY, Patrice LEFEBVRE

Etaient absentes : Maryvonne DAUSSY, Patricia CHAGNON

Secrétaire de séance : Madame Monique BOULART

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1411-1 et suivants relatifs aux délégations de service public,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.1121-3 et sa troisième partie, relatifs aux contrats de concession,

Vu le rapport de présentation établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales figurant en annexe à la présente délibération,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 17 janvier 2023,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 18 janvier 2023,

et après en avoir délibéré,

- APPROUVE le principe du recours à une concession de service public pour assurer la gestion puis l'exploitation d'un nouveau crématorium sur son territoire.

- AUTORISE M. le Maire à engager la procédure de concession de service public et à accomplir tous les actes préparatoires nécessaires à la passation de ce contrat.

- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Délibération adoptée par 23 voix Pour et 7 voix Contre, Abstention(s) : 0.**

**7 voix contre : Aurélien DOVERGNE, Frédéric GARET, Sarah BOSIO, Sébastien CHAPOTARD, Angelo TONOLLI, Isabelle ARCIVAL, Francis HENIQUE**

Certifie le caractère exécutoire  
de l'acte par sa transmission au  
contrôle de légalité

- 2 MARS 2023

Le Maire,

Pascal DEMARTHE



La Secrétaire,

Monique BOULART

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification : soit par un recours gracieux devant l'autorité auteur de la décision (Conseil municipal), soit par un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier. Le tribunal administratif peut également être saisi au moyen de l'application informatique « télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*